

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 17

chargée de l'examen du préavis No 2021/45 : « Renouvellement du Système d'information central de la Police cantonale vaudoise, de la Police municipale de Lausanne et des autres polices communales vaudoises »

Présidence :	M. Ngoc Huy Ho (Les Vert•e•s)
Membres présents :	Mme Anne Berguerand (Les Vert•e•s) M. Eric Bettens (Les Vert•e•s) M. Samson Yemane (Parti Socialiste) Mme Varuna Mossier (Parti Socialiste) Mme Paola Richard-De-Paolis (Parti Socialiste) M. Yvan Salzmänn (Parti Socialiste) M. Jean-François Cachin (Parti Libéral-Radical) Mme Denise Gemesio (Parti Libéral-Radical) M. Olivier Marmy (Parti Libéral-Radical) Mme Anaïs Timofte (Ensemble à Gauche) M. Mathias Paquier (Vert'libéraux) Mme Patrizia Deborah Mori (UDC)
Membres excusés :	Mme Christine Goumaz (Parti Socialiste) Mme Graziella Schaller (Vert'libéraux)
Membres absents :	-
Représentante de la Municipalité :	M. Pierre-Antoine Hildbrand, Directeur de la sécurité et de l'économie
Invité :	Col Olivier Botteron, Commandant du Corps de police
Notes de séances	Mme Sarah Leston, Assistante du Commandant pour la prise des notes

Lieu : Salle du conseil communal

Date : Lundi 6 décembre 2021

Début et fin de la séance : 17h00 - 17h50

Présentation de l'objet

M. le Municipal indique que ce projet est étroitement co-construit avec le canton. Pour résumer, le paysage sécuritaire vaudois se compose d'env. 1'000 policier·ère·s à la PCV, 500 à la PML et 500 réparti·e·s entre les 8 autres corps intercommunaux. Cette configuration de départ implique le partage de certaines informations et la nécessité de les croiser.

La question principale du débat était de savoir comment répartir ces coûts. Il s'agit d'un outil indispensable pour le travail de chaque policier·ère et dans cette mesure une clé de répartition a été établie avec le nombre de policier·ère, car il s'agit d'outils consultés principalement par

Conseil communal de Lausanne

ceux-ci et celles-ci. Ce choix a d'abord été lancé par le canton, lequel compte plus de spécialistes.

Discussion générale

Points discutés durant la séance :

- Coordination avec le SOI : l'essentiel a été fait avec la DSNI. Les gros acteurs restent au niveau du canton, étant donné que celui-ci mène le chantier. Il a fallu s'assurer auprès des services de la ville ces informations, le volume et les échanges au sein de des organisations communales soient supportées.
- Délai et financement : le conseil communal de Lausanne vote les crédits d'investissement. Certains corps de police sont organisés sous forme d'association qui ont parfois le droit d'investir et de s'endetter avec des procédures propres. Le calendrier est donc très contraignant car il réunit 10 acteurs importants qui ont chacun leurs prérogatives pour finalement tomber d'accord sur un élément. Toutes les autres communes ont déjà donné leurs avis et Lausanne étant la dernière à se décider.
- Développement durable : le nouveau système d'information et la dématérialisation des données ont pour objectif d'optimiser les processus administratifs afin d'augmenter la qualité des données tout en étant accessibles depuis le terrain. D'une part, une diminution d'impressions papier sera à prévoir mais d'autre part, la consommation électrique augmentera pour l'utilisation de smartphones, serveurs, etc rendant difficile le calcul du bilan et du bénéfice énergétique d'un tel changement de système.
- Accès aux données : tous les accès aux systèmes d'information sont contrôlés. Le risque d'intrusion dans le système est faible car il est nécessaire de s'identifier et l'historique de consultation est conservé. Le plus gros risque étant le cryptage qui est basé sur les normes du canton de Vaud.
- Sécurité : le délai de conformité de la norme eCH-0051 est fixé au 31.03.2021 et semble difficile à tenir. M. le Municipal indique que la Confédération souhaite soumettre certaines normes afin de rendre l'ensemble cohérent. Le rythme des bascules des différents systèmes sera pratiqué par les services de l'Etat de Vaud qui ont leur propre standard de sécurité et par rapport aux outils de la Ville de Lausanne. Ensuite, la certification complète sera effective lorsque tous les éléments auront été certifiés. Ce sujet est pris au sérieux tant par la Confédération que le canton et l'intégration au projet devrait apporter la garantie d'assurer toute la sécurité informatique.

Etude du préavis point par point

1. Résumé

La solution retenue est proposée par AdNovum et BEDAG qui est partagée avec le Liechtenstein, l'Office fédéral de la police, le Corps des gardes-frontières et la Police des transports. L'évaluation a été faite selon les critères d'appels d'offre avec une mise en situation et des visites avec des spécialistes. De plus, les échanges d'informations avec les services fédéraux mentionnés ne sont pas anodins par rapport à d'autres cantons.

Conseil communal de Lausanne

4.4.3 Impacts sur les applications tierces en périphérie directe du système central

Il existe une application commune à la PCV et la PML dénommée SAGA. Cet outil partagé entre les deux polices répertorie tous les engagements et permet à tout moment de se coordonner avec le canton.

4.4.4 Gouvernance du projet

M. le Municipal indique qu'il représente la Ville de Lausanne à tous les niveaux pour défendre les intérêts de la ville notamment au sein du Conseil cantonal de sécurité (CCS). Pour le comité de pilotage, c'est le Commandant qui représente le corps de police. La ville est également représentée par le biais du mandat obtenu de la part des autres polices communales pour le financement des informaticiens qui travaillent au Corps de police.

A noter que le terme "sponsor" dans un projet n'est pas un sponsor budgétaire mais désigne celui qui pousse le projet et motive à l'implémenter.

8.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Il s'agit bien d'un montant de CHF 280'000 annuel qui est prévu en diminution de charges, soit 150 appareils par an. La charge de travail induite des 3 EPT sera intégrée dans l'investissement. Enfin, un abonnement téléphonique global passera par le canton ceci afin d'avoir un seul et même opérateur pour tous les smartphones prévus

Conclusions de la commission :

Les conclusions sont acceptées à l'unanimité.

Lausanne, le 23.12.2021

Le rapporteur :

Ngoc Huy HO

